AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0217
FR0000054231-FS0072

24 janvier 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

HIGHCO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 janvier 2018, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 janvier 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société HIGHCO et détenir, pour le compte desdits fonds, 936 802 actions HIGHCO représentant autant de droits de vote, soit 4,18% du capital et 3,80% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions HIGHCO sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 22 421 332 actions représentant 24 630 306 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.